

**Déclaration FSU
au CDEN du
Jeudi 6 juillet 2023**



Monsieur le Président du Conseil Départemental, Madame la Préfète, Monsieur le DASEN, Mesdames et messieurs les membres du CDEN départemental,

Après avoir entériné l'accélération de l'allongement du temps de cotisation et le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, mesure rejetée par une large majorité des Françaises et Français, et particulièrement par nos collègues qui ne voient pas comment ils pourraient enseigner dans des conditions de travail dégradées deux ans de plus, le ministère leur propose d'allonger leur temps de travail hebdomadaire. Le pacte enseignant est un nouvel affront éhonté fait aux enseignant.es.

Alors que l'EN connaît une crise du recrutement profonde et des démissions liées à la rémunération et aux conditions de travail, un enseignant sur deux, déclare travailler plus de 43 heures par semaine. Demander de réaliser des heures supplémentaires montre le mépris d'un ministère envers les personnels. De plus, le pacte remet en cause le statut de fonctionnaire par la signature d'un contrat, et par l'annualisation de l'horaire hebdomadaire inscrit dans les décrets statutaires.

Le pacte aura des conséquences délétères sur la cohésion des équipes, les relations entre la direction et les personnels, et les collectifs de travail.

Dans une profession féminisée à plus de 84% dans le 1^{er} degré et près de 60% dans le 2nd degré, ce sont aussi les inégalités hommes/femmes qu'il va creuser car quand il s'agit d'effectuer des heures supplémentaires ce sont majoritairement les hommes qui les effectuent. La FSU continuera de s'opposer au pacte et appelle les enseignantes et enseignants à ne pas s'engager dans ce dispositif.

De plus, la mise en place du pacte aura des répercussions sur la charge de travail déjà très lourde des chefs d'établissement, des directeurs et directrices qui devront mettre en exécution et contrôler les briques octroyées.

Pourtant toutes les enquêtes sur les conditions de travail des directions d'école ont montré qu'ils et elles ont besoin avant tout de temps, d'allégement des tâches et d'aide administrative. En somme, rien qui ne figure dans la loi et les décrets d'application de la loi Rilhac. Le ministère s'obstine à placer les directeurs et directrices en extériorité des collectifs de travail.

Le pacte est une offense à la profession qui connaît déjà une crise de recrutement qui s'accroît d'années en années. Le rapport de la commission des finances du Sénat sur le budget 2022 fait le point sur l'évolution effective, et non programmée, des postes

enseignants. Non seulement tous les postes ne sont pas pourvus. Il s'en faut de beaucoup. Mais ce déficit n'est pas dû à la seule crise du recrutement. Le rapport pointe la forte croissance des départs imprévus (39 270 démissions en 2022, soit 9% de plus en un an et de nombreux départs à la retraite non anticipés en loi de finances). Les futurs enseignant.es ne se bousculent pas. Et en plus les profs font leur valise. Il faut se rendre à l'évidence, le « choc d'attractivité » vanté par le ministre, avec la « revalorisation », ne fonctionne pas. Pour la FSU, une augmentation des moyens humains (en personnels enseignants et administratifs) et une réelle amélioration des conditions de travail de toutes et tous sont les seuls leviers pour lutter, non pas contre l'absentéisme mais pour que la continuité du service public soit assurée.

Enfin, alors que l'école inclusive nécessite des moyens en personnel, en formation et en structures, les 12 mesures annoncées par le président de la République, lors de la Conférence Nationale du Handicap ne répondent en rien aux enjeux et notamment aux souffrances professionnelles des personnels. La FSU réaffirme le rôle et les missions essentielles des personnels spécialisés. Un véritable plan d'urgence, donnant les moyens à l'école inclusive est nécessaire pour que chaque élève puisse être scolarisé dans les meilleures conditions. Dans ces mesures annoncées, la création d'un métier d'accompagnant à la réussite éducative est un non-sens. Regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED, c'est nier la spécificité de ces métiers. Par ailleurs, cette transformation n'a fait l'objet d'aucune concertation. Comme indiqué lors de l'audience du 13 juin auprès du SG de la DSDEN, la FSU exige l'abandon de cette mesure et revendique la création d'un corps spécifique, d'une hausse conséquente de salaire, l'amélioration des conditions d'emploi des AESH, la suppression des PIAL ou PAS, et des places supplémentaires en établissements spécialisés. C'est pourquoi la FSU a appelé les AESH à se mettre en grève le 13 juin, et a proposé des vœux en intersyndicale à la fin de ce CDEN.

Intersyndicale qui a été mise à mal hier : mercredi 5 juillet 2023 l'UNSA et FO se sont alliés en pactisant, le terme est de rigueur, contre la FSU qui a la majorité relative, pour obtenir le siège de secrétaire de la formation spécialisée du CSA des Landes et de référent contre les violences sexistes et sexuelles. Alors que les attaques contre les conditions de travail foisonnent, ces deux organisations ont siégé hier sans déclaration liminaire, mais uniquement pour obtenir les sièges. La formation spécialisée étant une émanation du CSA, principale instance de concertation départementale de l'éducation, ce qu'il convient désormais d'appeler le syndicat UNSA/FO éducation acte une alliance de circonstance qui interroge. En effet ces deux organisations n'ont eu aucune prise de position commune que ce soit au niveau national, académique ou départemental, en dehors des éléments permettant des consensus larges parfois trouvés par la FSU en cohérence avec ses mandats d'unité syndicale. Une chose est certaine, les électeurs et électrices,

quelle que soit leur sensibilité syndicale, n'ont pas été informés de cette alliance. En ce sens, cette manœuvre, si elle est possible réglementairement, est totalement irrespectueuse du choix démocratique exprimé dans les urnes où la FSU est arrivée en tête des élections professionnelles dans le département. La FSU rappelle le travail qu'elle mène au niveau départemental et académique sur l'égalité professionnelle depuis plusieurs années avec parfois aucune prise de parole des autres organisations syndicales sur le sujet. L'image arriérée du syndicalisme affichée hier est à l'opposé de la démonstration voulue par la FSU d'un syndicalisme de transformation sociale responsable, intransigeant sur les valeurs démocratiques et l'intérêt général porté par nos mandats. Les rapprochements entre syndicats doivent avoir un sens, une orientation. Mais pactiser ainsi hier pour élire le ou la secrétaire départemental.e, c'est surtout donner raison à ce que nous dénonçons par ailleurs dans la sphère politique, et c'est se faire complice des distorsions de démocratie constatées ces dernières années et qui ont trouvé leur apogée lors de la lutte contre la réforme des retraites. Et comme ni le secrétaire général de la DSDEN, ni les organisations syndicales présentes, ni la nouvelle secrétaire départementale UNSA/FO ne l'ont fait hier, nous clôturerons ce point par remercier vivement Marie Claire Merrien, secrétaire départementale du CHSCT 40 depuis 5 années pour son travail mené en intersyndicale, travail exemplaire en matière de sécurité et protection de la santé physique et mentale des personnels, en matière d'amélioration des conditions de travail des agent.es et en matière de vérification des prescriptions légales prises en ces matières.

Il y a toutefois des faits plus graves : nous terminerons par souhaiter de bonnes vacances scolaires à tous et à toutes même si elles n'auront pas le même goût pour les enfants dont les familles demandent l'asile à la France et qui sont sommés de quitter le territoire français. Familles dont les enfants réussissent à l'école, et dont les parents pourraient offrir leur compétence professionnelle à l'Etat français dans des secteurs en crise. Familles dont le droit à l'Education de leurs enfants ne peut être garanti.

Nous vous remercions pour votre attention.

Pour la délégation FSU : Marlène Bordessoules, Cathy Vigneau-Laffargue, Yan Negui et Nicolas Fayemendy

